



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB 11.12.2020

Publications supplémentaires: KABVD 11.12.2020

Numéro de publication: NA03-0000000558

Entité de publication

Christophe Savoy, Rue du Casino 4, 1400 Yverdon-les-Bains

TopDeal SA

Débiteurs:

TopDeal SA

CHE-169.032.950

Rue du Centre 136

1025 St-Sulpice VD

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Délai : 6 mois

Point de contact:

Christophe Savoy

Rue du Casino 4, P.O.B. 218, 1401 Yverdon-les-Bains

1400 Yverdon-les-Bains

Remarques:

Délai pour les productions : 11 janvier 2021, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat. Les créanciers ayant déjà produit dans le sursis provisoire sont dispensés de le faire à nouveau.

Examen des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du commissaire au sursis, Rue du Casino 4 à Yverdon-les-Bains, sur rendez-vous.